

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 décembre 2024, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-664 intitulé : « *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025)* ». de l'arrondissement d'Outremont. L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2025.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

AO-665 intitulé : « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025)* » de l'arrondissement d'Outremont. L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0428 \$ par 100 \$ appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

AO-673 intitulé : « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation* ». L'objet de ce règlement vise à approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 6 janvier 2025

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate